

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 AOÛT 2012**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi, 13 août 2012, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 19 heures 05.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion  
Hélène Pelchat

Daniel Blais  
Hélène Jacques

Sont absents :

Guylaine Blais

Éric Blanchette

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**CONVOCATION ET OBJET**

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Règlement no 237-2012 décrétant des dépenses de 360 000\$ pour l'acquisition d'immeubles, de gré à gré ou par voie d'expropriation, pour la réalisation de la phase 3 du développement résidentiel « Domaine-du-Vieux-Moulin » et l'affectation de la somme 154 370 \$ des soldes disponibles des règlements nos 150-2005, 172-2007 et 174-2007 pour un emprunt de 205 630 \$ ;
  - 1.1. Dépôt du certificat de la tenue d'un registre le 13 août 2012 ;
2. Période de questions ;
3. Clôture et levée de la séance.

**1. Règlement no 237-2012 décrétant des dépenses de 360 000\$ pour l'acquisition d'immeubles, de gré à gré ou par voie d'expropriation, pour la réalisation de la phase 3 du développement résidentiel « Domaine-du-Vieux-Moulin » et l'affectation de la somme 154 370 \$ des soldes disponibles des règlements nos 150-2005, 172-2007 et 174-2007 pour un emprunt de 205 630 \$**

**1.1. Dépôt du certificat de la tenue d'un registre le 13 août 2012**

Le conseil prend acte du dépôt du certificat de la tenue d'un registre le 13 août 2012 certificat que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement no 237-2012 qui se sont enregistrées est de zéro (0) et que ledit règlement est réputé avoir été approuvé.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**3. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

**2012-08-246** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 19 HEURES 10.

Adopté ce 4 septembre 2012.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*